

FICHE DE POSTE

Chargé de mission départementale :

Ingénierie de la formation

DIVISION DES PERSONNELS

Quotité : décharge de 50%

Personnel concerné :

- Enseignant du premier degré.
- CAFIPEMF souhaité et souhaitable
- Procédure de recrutement : poste soumis à un entretien préalable.

Cadre :

Le chargé de mission est placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale et sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la formation continue et initiale.

Il est responsable pour le département de la conception, de l'organisation et du suivi des actions de formation. À ce titre, il est indispensable :

- de posséder une excellente maîtrise des outils numériques de conception et de communication ;
- de se tenir informé de l'actualité et de l'évolution des modalités de formation ;
- de connaître les particularités des différents publics concernés ;
- d'identifier le réseau des formateurs internes aux services de l'éducation nationale et associés.

Ses actions intégreront, outre l'élaboration des budgets prévisionnels des actions, la conception de calendriers, de parcours, de dispositifs, la communication avec les stagiaires et les formateurs, la rédaction d'un tableau de bord départemental, la collaboration avec les services administratifs de gestion du remplacement et des frais de déplacements, la recherche de lieux adaptés aux différentes actions (service DIPER).

Il sera chargé de répondre aux différentes enquêtes, académiques ou nationales, concernant les formations. Il peut rendre compte rapidement à l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale des éléments en sa possession.

Missions et activités :

- Formation continue :

Sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale, dans le respect des préconisations nationales académiques et départementales, et en collaboration étroite avec l'IEN chargé de la formation continue, le chargé de mission conçoit et rédige le plan de formation, après consultation des différents offreurs. Il établit le calendrier des différentes actions et différents dispositifs, en prenant en compte les possibilités de remplacement. Il prépare et anime le conseil de formation et prend l'initiative de toute action visant à échanger et à mutualiser entre formateurs. Il maîtrise les outils institutionnels de type GAIA.

- M@gistère :

Le chargé de mission suivra la formation hybride des personnels enseignants, au travers de la plate-forme M@gistère. Il prendra appui sur le CPD numérique ainsi que sur le gestionnaire départemental. Il rendra compte à travers la tenue d'un tableau de bord.

- Formation initiale :

Le chargé de mission coordonne les actions à destination des fonctionnaires stagiaires, dans le respect du cahier des charges académiques. Il construit les modalités de communication avec l'INSPE.

- Formation des AESH :

Le chargé de mission conçoit et coordonne sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale ASH le plan de formation des AESH.

- Animation :

Le chargé de mission prévoit le service de formation des EMF et des DEA, sous l'autorité conjointe de l'Inspecteur de l'éducation nationale de Guéret 2 & ASH et de l'Inspecteur de l'éducation nationale de Guéret 1 et gère les plannings d'intervention de ceux-ci.

Conditions d'exercice :

Rattaché à la circonscription d'Aubusson.

La charge de travail du chargé de mission départementale « Ingénierie de la formation » dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

À la fin de chaque année scolaire, il rédige un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission, qu'il remet à l'IEN chargé de la formation continue et à l'IA-DASEN.

Contact : Delphine BRIGEON, IEN Circonscription d'Aubusson - tél : 05 87 86 61 51